

Le Président,

VU le code de l'Éducation et notamment les articles L.712-2 et L. 712-3 ;  
VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les tarifs d'inscription au colloque CAP RFIAP'2020 organisé par le laboratoire IRISA, site de l'Université Bretagne Sud du 23 au 26 JUIN 2020,

sont fixés comme suit :

	Jusqu'au 29/05/2020	Après le 29/05/2020 et jusqu'au 20/06/2020
Étudiants	200 €	250 €
Académiques	300 €	350 €
Industriels	400 €	450 €

Ces tarifs s'entendent TTC

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**ARTICLE 3** : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Vannes, le 4 février 2020

Le Président,

Jean PEETERS